

Fête des voisins et corvée de nettoyage

Vous êtes invités à organiser une corvée de nettoyage le 4 juin prochain, entre 10 h et 14 h, dans votre quartier. Un bon geste pour un environnement plus propre.

N'oubliez pas d'inscrire votre fête d'abord et avant tout : espacemuni.org

Un ensemble du parfait nettoyeur vous sera alors fourni entre le 16 et 20 mai, en vous présentant à l'hôtel de ville.

Un guide des bonnes pratiques et de certaines mesures de sécurité à prendre vous sera également donné.

Envoyez-nous des photos à loisirs@sadl.qc.ca

Courez la chance de remporter un prix de participation

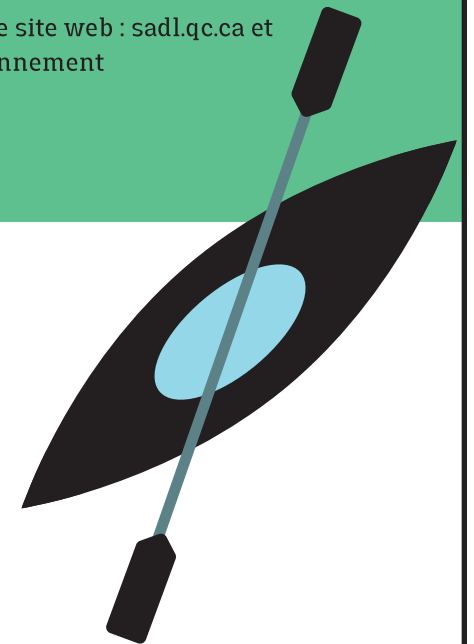
Lavage des embarcations nautiques obligatoire

La station de lavage pour embarcations nautiques de Sainte-Anne-des-Lacs sera à nouveau disponible et fonctionnelle dès le 9 mai.

Une fois encore cet été, la vigilance des riverains en accédant aux plans d'eau est primordiale afin d'empêcher l'introduction de plantes aquatiques exotiques envahissantes (PAEE).

Il est du devoir du plaisancier de s'assurer que son embarcation est adéquatement nettoyée, et ce, avant d'atteindre les plans d'eau de la municipalité ou dès que l'embarcation est déplacée d'un plan d'eau à un autre.

Pour en savoir plus, consultez notre site web : sadl.qc.ca et rendez-vous dans la section Environnement



AVIS PUBLIC

Aux personnes intéressées par un projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

1. Lors d'une séance tenue le 11 avril 2022, le conseil a adopté le projet de règlement de modification numéro 1000-02-2022 modifiant le règlement du plan d'urbanisme numéro 1000.
2. Une assemblée publique de consultation aura lieu le 1er juin 2022, à 19 heures au Centre communautaire situé au 1, chemin Fournel. L'objet de l'assemblée est de recevoir les commentaires et observations des personnes intéressées par la démarche de planification du territoire 2022-2023. Au cours de cette assemblée publique, la directrice du service de l'urbanisme expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption ou de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.
3. Le résumé du projet de règlement peut être consulté à l'Hôtel de Ville de Sainte-Anne-des-Lacs du lundi au vendredi, de 9h à midi et de 13h à 16h30.

Résumé du projet:

Le conseil municipal entreprendra dans les prochains mois la révision du plan d'urbanisme, adopté il y a près de 10 ans. Dans l'attente de cette nouvelle démarche de planification et dans un contexte de pression de développement, le conseil limite le développement par:

- L'interdiction de créer de nouvelles rues, de prolonger les rues existantes, et de développer sous forme de projet intégré;
- L'interdiction de tout usage relatif à l'exploitation forestière.

Date : 4 mai 2022



Inscription aux alertes citoyennes
citoyen.sadl.qc.ca



450 224-2675



sadl.qc.ca

